

# RÈGLEMENT JEU-CONCOURS « DISCOVER & WIN #INLOMBARDIA »

Regione Lombardia, dont le siège est Piazza Città di Lombardia 1, 20124 Milan, C.F. 80050050154 organise le présent jeu-concours dénommé « DISCOVER & WIN #INLOMBARDIA » en association avec Explora S.C.p.A., Destination Management Organization (DMO) de Regione Lombardia, de la Chambre de Commerce Métropolitaine de Milan-Monza-Brianza-Lodi et, par le biais de UNIONCAMERE Lombardia, de toutes les Chambres de Commerce lombardes, dont le siège est via Fabio Filzi 22, 20124 Milan, TVA n°08344310969, dans le but de promouvoir le tourisme et l'attrait du territoire lombard.

La participation est gratuite.

## 1. Objectifs du jeu-concours

La présente initiative est lancée avec les objectifs suivants :

- promouvoir du point de vue touristique la région Lombardie, en présentant notamment son offre de produits touristiques liés aux domaines thématiques : œnologie-gastronomie, bien-être, lacs, art et culture, mode de vie urbain, activités sportives et cyclotourisme ;
- récupérer des contacts e-mail d'éventuels touristes européens pour l'envoi de communications concernant des expériences, des potentiels et des produits et services touristiques du territoire.

La présente activité doit être considérée comme étant exclue de la réglementation italienne sur les manifestations avec remise de prix, aux termes de la lettre e, alinéa 1, de l'art. 6 du décret présidentiel italien n° 430/2001, car elle est promue par des personnes morales constituée pour la réalisation des mêmes objets non commerciaux pour lesquels elles souhaitent promouvoir la présente initiative.

## 2. Typologie de participants

Le jeu-concours est ouvert à tous les utilisateurs majeurs résidant dans l'Union européenne (y compris la Suisse) qui en entendront parler. Ne peuvent pas participer au jeu-concours les employés de Regione Lombardia, d'Explora S.C.p.A. et les associés d'Explora S.C.p.A. (Unioncamere Lombardia, Chambre de Commerce de Milan, Monza, Brianza et Lodi), ainsi que toutes les personnes impliquées dans la gestion et l'organisation du présent jeu-concours.

## 3. Modalités d'enregistrement

Du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 janvier 2018, les utilisateurs devront accéder au site win.in-lombardia.it. Lors du premier accès, ils devront s'enregistrer en complétant le formulaire proposé et fournir toutes les données à caractère personnel requises. En s'enregistrant, l'utilisateur accepte de recevoir par e-mail, à l'adresse de courrier électronique indiquée dans le formulaire, des communications à caractère informatif sur les services, les initiatives, les suggestions de voyage et les propositions disponibles à l'intérieur de l'offre touristique des localités italiennes promues par Regione Lombardia et Explora.

Lors des accès suivants, il suffira à l'utilisateur d'ouvrir une session en saisissant son e-mail et son mot de passe.

Pour activer le jeu, l'utilisateur devra choisir l'un des 7 domaines thématiques offerts par Regione Lombardia, à savoir *Food & Wine* (œnologie-gastronomie), *Wellness & Relax* (bien-être), *Lakes* (lacs), *Art & Culture* (art et culture), *Urban* (mode de vie urbain), *Active & Green* (activités sportives) et *Bike* (cyclotourisme).

Après avoir confirmé le domaine thématique avec lequel ils voudront jouer, un jeu publicitaire (advergame) consistant en un jeu de mémoire s'activera. L'utilisateur devra trouver les paires identiques de lieux de la région Lombardie ou des activités qu'on peut accomplir en Lombardie jusqu'à ce que toutes les cartes aient été retournées correctement, et ce, dans la limite de temps indiquée dans la page de jeu, à savoir 2 minutes. Les cartes seront tout d'abord couvertes et elles cacheront, sous elles, des photographies de lieux touristiques de la région Lombardie ou des activités qu'on peut accomplir en Lombardie relatives au domaine thématique choisi. La même photographie sera cachée sous deux cartes. L'utilisateur devra cliquer sur deux

cartes (une après l'autre) pour pouvoir les découvrir. Si ces cartes cachent la même photographie, elles forment correctement une paire et elles restent découvertes. Dans le cas contraire, les deux cartes se couvrent de nouveau et le joueur devra poursuivre et cliquer sur deux autres cartes jusqu'à trouver deux cartes identiques formant une paire.

Une fois le jeu de mémoire complété, en ayant découvert toutes les paires correctement, l'utilisateur pourra participer au tirage final des prix à gagner pour le jeu de mémoire de ce domaine thématique. Au cas où l'utilisateur ne compléterait pas le jeu de mémoire dans le délai imparti, il ne participera pas au tirage final.

Chaque utilisateur aura une possibilité de jeu par jour. Il convient de préciser que cette possibilité ne peut pas être cumulée dans les jours à venir. Par conséquent, si le joueur ne joue pas au cours d'une journée, il n'aura pas deux possibilités pour le jour suivant celui où il n'a pas joué.

Toutefois, pour augmenter ses possibilités de jouer et de gagner, l'utilisateur pourra inviter ses amis à prendre part au concours. Plus précisément, l'utilisateur pourra les inviter en saisissant leur adresse e-mail au moyen de la fonction prévue à cet effet sur le mini-site de participation. L'ami invité recevra un e-mail contenant un lien sur lequel il devra cliquer pour pouvoir s'enregistrer et donner une autre possibilité de jouer à l'utilisateur. Il convient de préciser que la possibilité supplémentaire de jeu à l'utilisateur qui l'a invité ne sera accordée que si l'ami invité s'enregistre sur le lien contenu dans l'e-mail d'invitation.

Pour chaque ami invité inscrit au concours, l'utilisateur qui l'a invité obtiendra une possibilité supplémentaire de jeu qui s'ajoutera à la possibilité journalière de jeu et à toutes les possibilités découlant des invitations acceptées par les amis.

Avec les possibilités de jeu cumulées, le participant pourra jouer à un des jeux de mémoire disponibles.

Il sera possible de compléter le jeu de mémoire de domaines thématiques différentes, sans préjudice du fait qu'une fois le jeu complété correctement dans le délai imparti, il ne pourra pas rejouer au même jeu de mémoire. L'utilisateur devra alors en choisir un autre parmi ceux disponibles qu'il n'a pas encore complétés.

L'utilisateur pourra connaître à tout moment le nombre de possibilités qu'il a obtenu en accédant à sa page d'accueil, après avoir ouvert une session sur le site de participation.

Chaque utilisateur peut s'inscrire une seule fois au cours de la période.

*En outre, il convient de préciser que les amis invités doivent correspondre à des personnes physiques distinctes.*

*En cas de doute, le promoteur se réserve le droit de vérifier l'identité de chacun des amis invités, en demandant au concurrent qui l'a invité d'envoyer une copie du document d'identité de son invité. Au cas où il ne serait pas en mesure de produire ce qui a été demandé dans le délai indiqué par le promoteur dans sa demande, ou si le résultat de la vérification démontrait qu'un ou plusieurs des amis invités – entendu comme même personne physique – se sont enregistrés plusieurs fois au concours, les enregistrements multiples seront annulés. De plus, le promoteur se réserve le droit d'exclure le concurrent du concours.*

#### **4. Délais**

Il sera possible de participer au concours du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 janvier 2018. Le tirage final aura lieu au plus tard le 28 février 2018 en Italie.

#### **5. Modalités d'assignation**

Avant le 28 février 2018, tous les utilisateurs qui ont terminé le mémoire correctement participeront au tirage au sort relatif au domaine pour lequel ils ont complété le mémoire.

7 tirages au sort seront faits, un par domaine thématique, comme d'après les détails ci-dessous.

##### Food & Wine

Les **2 gagnants** tirés au sort remporteront les lots suivants :

- o Le premier remportera une Wine Experience dans l'Oltrepò Pavese ;

o Le second remportera une Food Experience dans les environs du lac de Côme.  
Les noms du 3<sup>e</sup> au 22<sup>e</sup> seront les suppléants.

#### Wellness & Relax

Les **2 gagnants** tirés au sort remporteront les lots suivants :

- o Le premier gagnant remportera une expérience bien-être dans la province de Bergame.
- o Le second gagnant remportera une expérience bien-être à Livigno.

Les noms du 3<sup>e</sup> au 22<sup>e</sup> seront les suppléants.

#### Lakes

Les **2 gagnants** tirés au sort remporteront les lots suivants :

- o Le premier remportera une expérience avec séjour à Côme ;
- o Le second remportera une expérience avec séjour sur le Lac d'Iseo.

Les noms du 3<sup>e</sup> au 22<sup>e</sup> seront les suppléants.

#### Art & Culture

Les **2 gagnants** tirés au sort remporteront les lots suivants :

- o Le premier remportera une expérience avec séjour à Crémone ;
- o Le second remportera une expérience avec séjour à Bergame.

Les noms du 3<sup>e</sup> au 22<sup>e</sup> seront les suppléants.

#### Urban

**1 gagnant et 20 suppléants** seront tirés au sort.

Le gagnant remportera un repas au restaurant *urban&lifestyle* et un séjour à Milan.

#### Active & Green

Les **4 gagnants** tirés au sort remporteront les lots suivants :

- o Le premier et le second remporteront chacun un weekend de sport à Madesimo ;
- o Le troisième remportera une expérience green avec un séjour dans le Val Camonica ;
- o Le quatrième remportera un long weekend dans le domaine de Valmalenco.

Les noms du 5<sup>e</sup> au 24<sup>e</sup> seront les suppléants.

#### Bike

Les **3 gagnants** tirés au sort remporteront les lots suivants :

- o Le premier remportera une Bike Experience dans la Valteline ;
- o Le second remportera une expérience Green dans un oasis WWF au cœur du parc de Montevecchia et de la Vallée du Curone ;
- o Le troisième remportera une Bike Experience dans la région de Lecco.

Les noms du 4<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> seront les suppléants.

Pour plus de détails sur les lots, consulter le point 6 suivant.

Chaque utilisateur pourra apparaître dans chacune des 7 bases de données s'il a terminé correctement les 7 mémoires, toutefois, il ne pourra apparaître qu'une seule fois par base de données.

**Chaque participant pourra participer même plusieurs fois mais ne pourra gagner qu'1 seul lot. Si un même gagnant était tiré au sort plusieurs fois, son lot serait décerné à un suppléant dans l'ordre de tirage au sort.** Donc, l'ordre des tirages au sort sera : Œnologie-gastronomie, Bien-être, Lacs, Art et Cultures, Mode vie urbains, activités sportives, cyclotourisme. Si le même utilisateur devait gagner dans deux ou plusieurs domaines, il ne remporterait que le lot gagné au premier tirage au sort.

Afin de pouvoir de pouvoir remettre les lots, la Société de Promotion se réserve le droit de demander aux gagnants une photocopie de la carte d'identité, ou des papiers en cours de validité et, si les données émises

pour l'enregistrement du formulaire en ligne ne correspondent pas aux papiers présentés il ne pourra pas retirer son lot.

## **6. Dotation**

Les lots suivants seront décernés :

### **Food & Wine**

#### Wine Experience dans l'Oltrepò Pavese

*Le lot comprend :*

- 1 nuitée pour deux personnes au Prime Altire Wine Resort ;
- 1 dîner dégustation pour deux personnes (chaque plat sera accompagné d'un verre de vin).
- 1 visite à la cave vinicole.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 31/12/2018 (sauf jours de fêtes).

La valeur de ce lot est de 210 €.

#### Food Experience aux alentours du Lac de Côme

*Le lot comprend :*

- 1 Nuitée en chambre double supérieure au Rural Resort Il Corazziere, avec petit-déjeuner buffet compris ;
- 1 dîner avec menu de la Brianza au Restaurant « Nella Cantina di Arnaldo » pour deux personnes (boissons exclues) ;
- 2 billets pour la visite des jardins de Villa Carlotta sur le lac de Côme.

Valable sur réservation suivant la disponibilité, jusqu'au 20/12/2018 (sauf périodes du 01/04/2018 au 30/04/2018, du 01/09/2018 au 15/09/2018 et du 21/12/2018).

La valeur de ce lot est de 220 €.

### **Wellness & Relax**

#### Expérience bien-être dans la province de Bergame

*Le lot comprend :*

- 2 nuitées pour deux personnes avec petit-déjeuner à l'Hotel Resort & Spa Miramonti ;
- 2 dîners de 3 plats à la carte au Restaurant Gritti (boissons exclues) ;
- Accès au Bio-Spa Ceréra pour deux journées ;
- 2 Massages délassants de 25'.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 15/12/2018 (sauf périodes de Pâques, 15 août, Noël et Jour de l'an et fêtes).

La valeur de ce lot est de 450 €.

#### Expérience bien-être à Livigno

*Le lot comprend :*

- 1 nuitée dans un hôtel 4 étoiles pour deux personnes en demi-pension ;
- 2 billets pour l'espace Wellness&Relax d'Aquagranda Active You ;
- 2 billets pour l'espace Fitness&Pool d'Aquagranda Active You ;
- 2 billets pour le musée : MUS de Livigno et Trepalle ;
- 1 cadeau de bienvenue.

Valable su réservation et suivant la disponibilité du 01/05/2018 au 30/11/2018, fêtes et août exclus.

La valeur de ce lot est de 606 €.

### **Lakes**

#### Lake Experience sur le lac de Côme

*Le lot comprend :*

- Une nuitée pour deux personnes en chambre double supérieure au Sheraton Lake Como, petit-déjeuner compris ;

- 1 dîner pour deux au restaurant Gusto avec vins choisis par le sommelier et utilisation de vélos gratuite ;
- 2 billets pour la visite des jardins de Villa Carlotta sur le lac de Côme ;
- Abonnement aux Musei Lombardia Milano pour deux personnes.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 31/12/2018 (sauf périodes de fêtes et certaines dates).

La valeur de ce lot est de 415 €.

### Lake Experience sur le lac d'Iseo

*Le lot comprend :*

- deux nuitées pour deux personnes en chambre double dans un hôtel sur le lac d'Iseo ;
- croisière de trois heures en bateau à voiles sur le lac ;
- Bon de réduction de la valeur de 50 € pour un service aller-retour private transfer de tout aéroport de la Lombardie au lac d'Iseo ;
- Abonnement Musei Lombardia Milano pour deux personnes.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 31/12/2018 (sauf jours fériés).

La valeur de ce lot est de 695 €.

## **Art & Culture**

### Art & Culture Experience à Crémone

*Le lot comprend :*

- 1 nuitée pour deux personnes dans un hôtel 4\* ou équivalent, petit-déjeuner inclus ;
- 1 visite guidée de la ville avec visite d'un atelier de luthier ;
- Abonnement Musei Lombardia Milano pour deux personnes.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 31/12/2018 (sauf périodes de manifestations, événements et fêtes).

La valeur de ce lot est de 345 €.

Les structures disponibles où séjourner et vivre l'expérience seront confirmées au moment de la réservation.

### Art & Culture Experience à Bergame

*Le lot comprend :*

- 1 nuitée pour deux personnes dans un hôtel 4\* ou équivalent, petit-déjeuner inclus ;
- Accès pour deux personnes à la pinacothèque de l'Académie Carrara ;
- Tour guidé de la ville suivant la disponibilité aux soins d'Italian Tour Guides (Entrées facultatives non comprises) ;
- Abonnement Musei Lombardia Milano pour deux personnes.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 15/12/2018 (sauf périodes de fêtes, de manifestations et événements).

La valeur de ce lot est de 415 €.

Les structures disponibles où séjourner et vivre l'expérience seront confirmées au moment de la réservation.

## **Urban**

### Urban Experience à Milan

*Le lot comprend :*

- 1 nuitée pour deux personnes dans un hôtel 4\* ou équivalent, petit-déjeuner inclus ;
- Repas pour deux personnes au restaurant du Chef étoilé Enrico Bartolini, au MUDEC Milan (Menu Be Classic, accompagné de vins) ;
- Abonnement Musei Lombardia Milano pour deux personnes.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 31/12/2018 (sauf périodes de Noël, Jour de l'an et fêtes).

La valeur de ce lot est de 655 €.

Les structures disponibles où séjourner et vivre l'expérience seront confirmées au moment de la réservation.

## **Active & Green**

### Sport weekend à Madesimo

*Le lot comprend :*

- 2 nuitées en chambre double pour deux personnes en demi-pension (boissons exclues), à l'Hotel EMET 4 étoiles ;
- remontée en télécabine incluse pour trekking le long du sentier historique de la Via Spluga pendant l'été.

La valeur du lot est de 280 €.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, en février, mars, avril, juillet et août, sauf les périodes 10-18 février et 31 mars-3 avril 2018.

### Active Experience dans le Val Camonica

*Le lot comprend :*

- 1 nuitée pour deux personnes dans le Val Camonica, petit-déjeuner inclus ;
- Une activité au choix du vainqueur entre :
  - o 2 heures de cours privé de ski ;
  - o 2 heures de cours privé d'escalade (location équipement incluse) ;
  - o 2 heures de nordic walking avec moniteur.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 16/09/2018 (sauf périodes de carnaval et fêtes).

La valeur de ce lot est de 260 €.

### Long weekend à Valmalenco

*Le lot comprend :*

- 3 nuitées (de jeudi à dimanche) pour deux personnes petit-déjeuner inclus ;

Par ailleurs, selon la période choisie pour bénéficier du lot, il comprend aussi :

*En hiver :*

- 2 forfaits pour deux journées de ski (vérifier période d'ouverture des installations) ;
- diner typique dans un refuge (boissons exclues).

*Ou en été (juin-septembre) :*

- une journée de location d'E-Bike pour deux personnes ;
- un billet a/r en téléphérique pour visiter le lac Palù et ses alpages ;
- un dîner dégustation pour deux personnes (boissons exclues) à Chiareggio « la perle du Valmalenco ».

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 15/12/2018 sauf haute saison (Noël/Jour de l'an/Carnaval-Half term) et fermeture.

La valeur de ce lot est de 300 €.

Les structures disponibles où séjourner et vivre l'expérience seront confirmées au moment de la réservation.

## **Bike**

### Bike Experience en Valteline

*Le lot comprend :*

- 1 nuitée pour deux personnes au Florida en chambre Country Chalet : petit-déjeuner buffet avec produits de la ferme ;
- accès illimité au centre bien-être ;
- peignoir en chambre ;
- Wifi gratuit et illimité ;
- Vélos à disposition pour excursion sur Sentier Valteline.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 30/11/2018 (samedi et fêtes exclus).

La valeur de ce lot est de 285 €.

### Green experience au Parc de Montevicchia et de la Vallée du Curone

*Le lot comprend :*

- 1 nuitée pour deux personnes à l'Oasis de Galbusera Bianca, petit déjeuner compris ;
- tour du Parc de Montevicchia et Vallée du Curone de 2 heures en e-bike avec guide pour 2 personnes ;

- dégustation de vins du pays ;
- visite guidée à l'Oasis WWF.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 20/09/2018 (sauf jours fériés).

La valeur de ce lot est de 410 €.

#### Bike experience dans la région de Lecco

*Le lot comprend :*

- 2 nuitées petit-déjeuner compris dans une villa du XIXe siècle ;
- Transfert a/r de l'aéroport de Linate ou Malpensa ou Orio al Serio à Lecco ;
- transfert de/pour les lieux de déroulement des activités ;
- apéritif de bienvenue ;
- excursion guidée d'une demi-journée à Lecco et alentours sur les traces de Leonardo ;
- visite guidée au Parc Minier (Resinelli ou Cortabbio) ;
- cours de cuisine ;
- excursion guidée à vélo électrique de la Vallée au Lac ;
- visite d'une fromagerie locale et dégustation de produits.

Valable sur réservation, suivant la disponibilité, jusqu'au 31/12/2018 (sauf jours fériés).

La valeur de ce lot est de 890 €.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES

*Les lots n'incluent pas :*

- Transferts du lieu de résidence du gagnant au lieu de séjour, sauf indication contraire à la rubrique « le lot comprend » ;
- Repas et boissons sauf si explicitement inclus ;
- Tout ce qui n'est pas indiqué à la rubrique « le lot comprend ».

*La validité des lots est indiquée à l'intérieur du coupon remis au gagnant, sauf disponibilité de la structure et des services offerts, à vérifier par le gagnant.*

Les lots ne peuvent pas être cédés.

Le gagnant ne peut pas contester le prix attribué, ni demander la valeur correspondante en argent ou l'échange/remplacement pour aucun motif. Toutefois, au cas où le Promoteur ne serait pas en mesure de remettre le prix gagné, il se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur égale ou supérieure. Les gagnants ne peuvent demander aucune indemnité à la suite d'éventuels dommages en conséquence de l'acceptation et/ou de l'utilisation du prix.

#### **7. Notification et remise des prix**

Les gagnants seront avisés par e-mail et devront transmettre leur acceptation écrite du prix par e-mail ou par fax. Les gagnants qui ne transmettront pas leur acceptation écrite du prix au plus tard dans les 15 jours à compter de la première notification du fait qu'ils ont gagné seront réputés non joignables et, en ce qui concerne leur prix, on passera aux réserves (dans l'ordre du tirage au sort). Les réserves devront respecter les mêmes délais d'acceptation.

En ce qui concerne les prix à gagner, en cas d'acceptation et du défaut de départ pour des causes non imputables au Promoteur, le prix sera en tout état de cause réputé avoir été attribué. Le gagnant n'aura plus rien à prétendre.

Les prix seront réputés attribués au moment où une copie du bon a été envoyée par e-mail au gagnant avec les détails pour la réservation des services inclus. La réservation devra être effectuée par le gagnant de façon autonome. Les contacts pour la réservation seront envoyés au gagnant après l'acceptation du prix.

#### **8. Acceptation des règles**

Par leur participation à la présente initiative, les participants acceptent inconditionnellement les règles et les clauses contenues dans le présent règlement, sans aucune limitation.

## **9. Garanties et Obligations**

La collecte des noms sur le Web pour la participation au concours aura lieu par le biais d'un logiciel informatique en mesure de garantir la protection de la foi publique.

Les utilisateurs qui, selon l'avis sans appel du Promoteur ou des tiers mandatés par celle-ci, participent par des moyens et des instruments en mesure d'éluider le caractère aléatoire ou, quoi qu'il en soit, jugés d'une manière quelconque suspects, frauduleux ou en violation du déroulement normal de l'initiative, seront exclus de la participation et ne pourront pas profiter du prix éventuellement gagné.

## **10. Confidentialité**

Les informations à caractère personnel recueillies seront traitées surtout de manière électronique par Regione Lombardia, dont le siège est Piazza Città di Lombardia 1, 20124 Milan et EXPLORA S.C.p.A, dont le siège est Via Fabio Filzi n°22, 20124 Milan (Co-titulaires du traitement) pour les opérations liées à la participation au jeu-concours, qui comprend l'envoi de documents d'information - par mails et poste traditionnelle - sur les initiatives et les propositions touristiques divulguées et/ou promues par le titulaire, et pour actions de direct marketing futures et pas directement liées au présent jeu-concours.

Le défaut de fournir des données requises dans les champs obligatoires empêche la participation au concours, dans toutes ses phases, y compris la possibilité de contacts aux fins d'information et de promotion prévus par la participation.

Le Responsable du traitement des données aux fins du concours est Cheil Italia S.r.l., dont le siège social est sis au 9, via Mike Bongiorno, 20124 Milan. Les personnes préposées au traitement sont les organisateurs de la promotion, les préposés au service aux consommateurs et aux systèmes informatiques et de sécurité des données. Aux termes de l'art. 7 du décret-loi italien 196/2003, les droits suivants peuvent être exercés, dont le droit de consulter, de modifier, de supprimer les données ou de s'opposer à leur traitement pour des motifs légitimes ou pour des fins de contacts promotionnels et d'information - même seulement en référence à un seul instrument de contact (traditionnel ou automatisé - courrier ordinaire et/ou e-mail), en écrivant aux titulaires à l'adresse indiquée ci-dessus. Si aucune précision n'est fournie, l'opposition au traitement des données à des fins de promotion et d'information sera étendue à tous les instruments de contact. Pareillement, il est possible de demander la liste des responsables du traitement et les noms et coordonnées des tiers auxquels les données peuvent être communiquées.

## **11. Tribunal compétent**

En cas de litige relatif au présent règlement, seul le Tribunal de Milan sera compétent.

## **12. Cadre territorial**

La procédure de sélection et d'identification des gagnants sera effectuée intégralement sur le territoire italien et le serveur dans lequel sont mémorisées les données des participants est situé en Italie.

## **13. Dispositions finales**

- a. Le Promoteur décline toute responsabilité pour tout problème d'accès, empêchement, dysfonction ou difficulté concernant les instruments techniques, l'ordinateur, la ligne de téléphone, les câbles, l'électronique, le logiciel et le matériel informatique, la transmission et la connexion, la connexion Internet, l'accessibilité au jeu en ligne et le réseau de téléphone portable et fixe qui pourrait empêcher à un utilisateur de participer au concours. Il décline également toute responsabilité pour des problèmes causés par la configuration de l'ordinateur de l'utilisateur qui pourraient se répercuter sur les prestations de dudit utilisateur pendant le jeu.
- b. Le gagnant est tenu de déclarer de manière autonome et de payer les éventuelles taxes qui pourraient être engendrées par le fait de gagner un prix, conformément aux dispositions établies en la matière par la législation de son pays de résidence.
- c. Le Promoteur se réserve le droit de dégager, modifier, supprimer ou suspendre un élément du prix si, au vu de circonstances ne dépendant pas de sa volonté, cet élément n'est plus disponible. Le

Promoteur n'est pas responsable à l'égard d'un gagnant si l'ensemble du prix ou une partie de celui-ci n'est pas disponible ou doit être modifié(e) ou supprimé(e), quelle que soit la raison.

- d. Le Promoteur n'est pas responsable des actes de tierces parties.
- e. La présente Promotion est sujette à toutes les lois et réglementations applicables.
- f. Si tout acte, omission, événement ou circonstance se produit et ne relève pas raisonnablement de la volonté du Promoteur et qu'il/elle empêche le Promoteur de se conformer aux présents termes et conditions, le Promoteur n'est pas responsable en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations.
- g. En cas d'interférence, quelle qu'elle soit, avec la présente Promotion ou si celle-ci est dans l'impossibilité d'être conduite tel que prévu pour une raison ne dépendant raisonnablement pas de la volonté du Promoteur, y compris en cas de guerre, terrorisme, état d'urgence ou catastrophe (y compris les catastrophes naturelles), infection par un virus informatique, bogues, altération, intervention non autorisée, panne technique ou autre circonstance empêchant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de la présente Promotion, le Promoteur se réserve le droit, à sa seule discrétion, dans la plus grande étendue permise par la loi (a) de disqualifier un participant ; ou (b) suite à des indications écrites fournies par un organisme législatif, de modifier, suspendre, résilier ou supprimer la présente Promotion, selon les cas.

Le présent règlement est disponible sur [win.in-lombardia.it](http://win.in-lombardia.it).